

Conférence du désarmement

27 août 2014
Français
Original: anglais

Note verbale datée du 22 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte du document intitulé «Examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires comme fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux Conférences d'Oslo, de Nayarit (Mexique) et de Vienne» soumis par l'Autriche au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session¹

La Mission permanente de l'Autriche présente ses compliments au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le document intitulé «Examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires comme fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux Conférences d'Oslo, de Nayarit (Mexique) et de Vienne» soumis par l'Autriche au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session.

La Mission permanente de l'Autriche lui saurait gré de bien vouloir faire le nécessaire pour que le présent document soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États membres et aux États qui participent aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.

¹ Publié antérieurement sous la cote NPT/CONF.2015/PC.III/WP.30 comme document du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, daté du 24 avril 2014, tel qu'il figure ci-après.

GE.14-15046 (F) 030914 030914



* 1 4 1 5 0 4 6 *

Merci de recycler



Examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires comme fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux Conférences d'Oslo, de Nayarit (Mexique) et de Vienne

Document de travail présenté par l'Autriche

1. L'un des principaux objectifs de la communauté internationale dans les négociations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et l'élément moteur qui déterminera la capacité de l'instrument à atteindre un degré élevé d'universalité, est inscrit au premier alinéa du préambule du Traité: «Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples [...]».
2. La Conférence de 2010 des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a insisté spécifiquement sur ce point dans ses conclusions et recommandations concernant notamment les mesures de suivi (plan d'action de 2010), en se déclarant «vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires» et en adoptant la mesure n° 1 du plan d'action de 2010 selon laquelle «tous les États s'engagent à adopter des politiques pleinement conformes au Traité et à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires». En mettant ainsi en exergue le but primordial du Traité, à savoir un monde sans armes nucléaires, et en appliquant la mesure n° 1, la communauté internationale a centré son attention sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, y compris dans le cadre de conférences internationales consacrées à la question.
3. Le Gouvernement norvégien a accueilli la première Conférence internationale à Oslo en mars 2013. La communauté internationale – des experts gouvernementaux de 128 pays, d'organisations internationales, du Comité international de la Croix-Rouge et de la société civile – a ainsi pu débattre sur la base d'éléments factuels des retombées qui résulteraient d'une explosion nucléaire en termes humanitaires et de développement, et réfléchir à des mesures de préparation au risque de catastrophe. Les principales conclusions ont été les suivantes: a) aucun État ou organisme international n'est véritablement capable de faire face à la crise humanitaire que déclencherait immédiatement une explosion nucléaire; b) aucun dispositif national ou international de secours en urgence ne serait capable d'apporter une assistance adéquate aux victimes; c) l'explosion aurait de graves effets à long terme qui ne s'arrêteraient pas aux frontières nationales.
4. Reprenant ce modèle, le Mexique a accueilli la deuxième Conférence internationale à Nayarit en février 2014. Les experts de 146 pays, d'organisations internationales, du Comité international de la Croix-Rouge et de la société civile ont confirmé les conclusions initiales de la Conférence d'Oslo et approfondi leur réflexion sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires ainsi que sur les effets à long terme des explosions nucléaires sur le développement socioéconomique et l'environnement ainsi que sur la santé. Ils ont estimé que le risque d'emploi de l'arme nucléaire était globalement en augmentation, notamment en ce qui concernait l'utilisation accidentelle, erronée, non autorisée ou intentionnelle de cette arme. Les mesures prises pour éliminer entièrement les arsenaux nucléaires revêtent des formes multiples et complémentaires, à savoir par exemple la promotion de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'adoption d'un document final détaillé à l'issue de la Conférence d'examen de 2015 ou encore des débats sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, tenue en 2013, a également suscité un élan positif.

5. À la Conférence de Nayarit, l'Autriche a offert d'accueillir la troisième Conférence internationale sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires prévue pour décembre 2014. Le communiqué de presse du Ministre autrichien des affaires étrangères, Sebastian Kurz, a clairement posé les termes du débat: «Les armes nucléaires font peser une menace permanente sur toute l'humanité et constituent également un héritage de la guerre froide que nous devons enfin liquider. Le désarmement nucléaire est une entreprise mondiale et une responsabilité collective. En sa qualité d'État partie, l'Autriche est très attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle veut faire sa part de travail pour en atteindre les objectifs.». L'Autriche préparera la troisième Conférence internationale dans un esprit d'ouverture, en faisant fond sur les conclusions et l'expérience d'Oslo et de Nayarit.

6. Le préambule du Traité et la perspective d'un monde exempt d'armes nucléaires qui est au cœur de l'instrument, la mise en œuvre du plan d'action de 2010 et les débats approfondis et sans exclusive qui ont eu lieu à Oslo et Nayarit au sujet des conséquences humanitaires des armes nucléaires – débats qui se prolongeront à Vienne en 2014 – démontrent une volonté de plus en plus affirmée d'ancrer fermement l'impératif humanitaire dans la problématique des armes nucléaires et du désarmement nucléaire.

7. La meilleure appréhension de l'impact et des conséquences humanitaires dévastatrices des armes nucléaires fait ressortir la nécessité impérieuse de parvenir au désarmement nucléaire et suscite une prise de conscience de la nécessité d'éliminer ce risque. La communauté internationale est tenue d'agir de toute urgence, y compris sur la base de l'article VI du Traité, pour parvenir à l'élimination et à l'interdiction des armes nucléaires. Les débats argumentés qui ont eu lieu lors des conférences internationales peuvent aider les États, appuyés par la société civile, à atteindre ce résultat et ce but importants du Traité.
